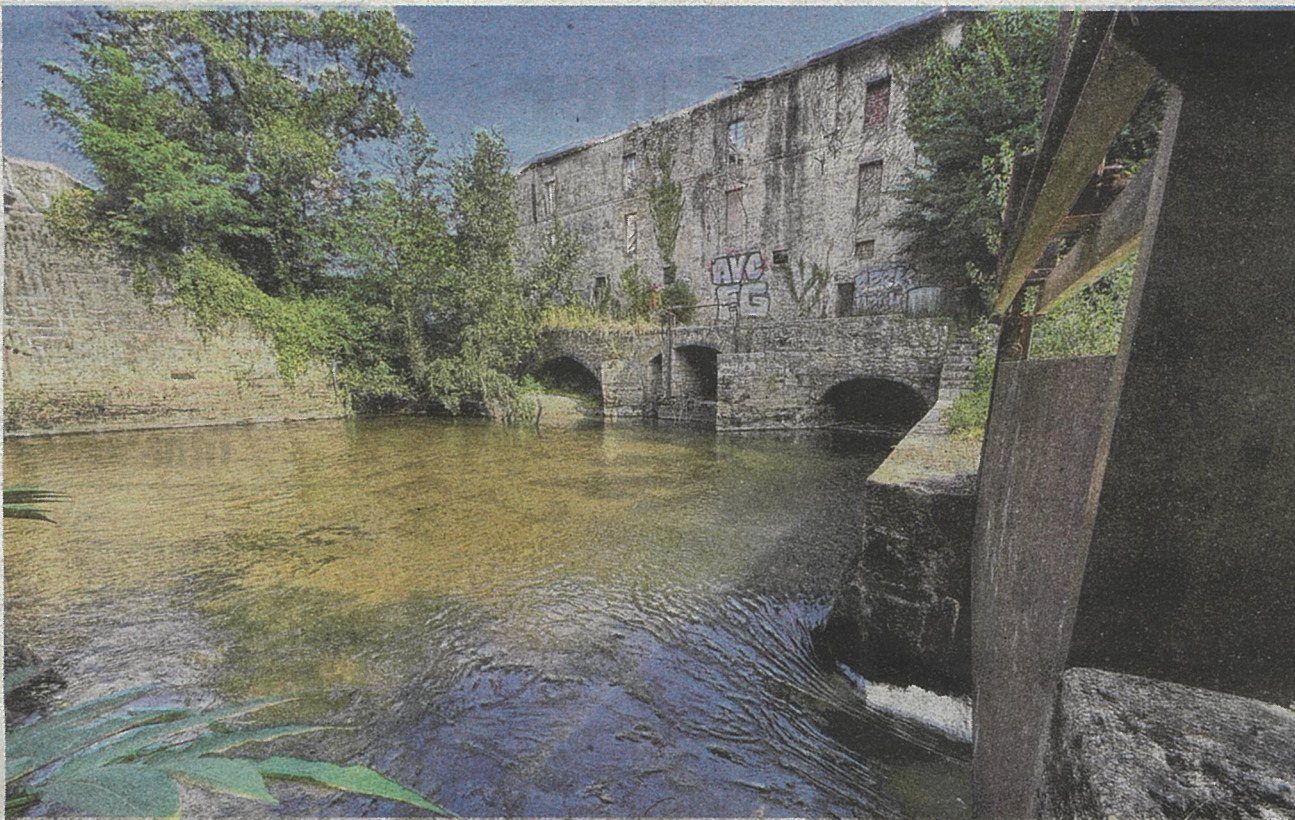


Le seuil à droite sera détruit pour l'aménagement des rampes en enrochements. N. C.



BARSAC

1,6 million d'euros pour réaménager le Ciron

La Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique s'apprête à réaménager le seuil du Moulin du Pont sur le Ciron. Un chantier d'envergure de 1,6 million d'euros destiné à faciliter le passage des poissons migrateurs et à restaurer la vie naturelle de la rivière

Nicolas Corsand
gironde@sudouest.fr

Les pieds plongés dans l'eau fraîche du Ciron, deux techniciens ajustent leur matériel de géomètre sous le regard de Catherine Taverny, chargée de mission de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique. À Barsac, le long de la route départementale 1113, le seuil de l'ancien Moulin du Pont dresse sa silhouette de pierre. Pour les poissons migrateurs qui remontent le Ciron depuis son embouchure, il s'agit du tout premier obstacle artificiel sur leur route.

Pour lever ce verrou écologique, la Fédération de pêche et la protection du milieu aquatique lance un chantier d'envergure : redonner à la rivière sa continuité et offrir un passage libre à la faune aquatique. Initialement privé, le site a été racheté pour un montant total d'environ 85 000 euros. Un acquéreur particulier a déboursé 35 000 euros pour le moulin et les terrains adjacents, tandis que la Fondation des pêcheurs a pris en charge les 50 000 euros restants pour l'acquisition du seuil lié à la rivière — un

achat soutenu par une aide de 15 000 euros de la Région.

« Passer l'obstacle »

Actuellement, cet ancien ouvrage restreint le passage de l'eau et crée un courant trop puissant, infranchissable pour certaines espèces aquatiques. « Quelques poissons passent, mais la plupart ne peuvent pas », explique Catherine Taverny.

Si l'effacement pur et simple du seuil avait été la solution la plus simple, elle a été écartée : l'augmentation brutale de la vitesse du courant aurait causé des dégâts aux fondations du pont et du moulin. L'aménagement retenu consiste donc à éliminer le seuil pour le remplacer par une « rampe rustique en enrochements », tandis qu'une seconde rampe sera installée sous le pont. Ces structures parsemées d'obstacle en béton permettront de casser la force de l'eau et de créer des zones de repos pour aider les poissons à remonter le courant durant leur période de migration.

Deux méthodes sont envisageables pour installer ces enrochements : l'usage du béton ou le recours aux pierres naturelles. « Le problème des pierres naturelles,

c'est qu'il faut aller chercher les plus gros blocs en montagne, ce qui implique des coûts supplémentaires », explique la chargée de mission.

En plus de ces rampes, une passe spécialement dédiée aux canoës sera aménagée sur le côté. Une façon de s'associer aux acteurs locaux afin de préserver et perpétuer les activités nautiques du secteur.

« Pendant longtemps, les rivières ont été considérées comme des poubelles à ciel ouvert »

Ces nouveaux aménagements vont « libérer la voie aux poissons », permettant à de nombreuses espèces emblématiques du bassin de circuler à nouveau librement dans le Ciron. Le projet profitera notamment à l'anguille — espèce particulièrement menacée —, la lamproie marine, la lamproie fluviatile ou encore la truite de mer.

L'intérêt du projet ne concerne pas seulement les poissons, mais aussi la flore et l'ensemble du milieu. « L'objectif est aussi d'améliorer le transit des sédiments », explique la

chargée de mission. Le Ciron apporte en effet une grande quantité de matériaux, notamment du sable, vers la Garonne. La suppression du seuil permettra à ce sable de circuler plus facilement. C'est un enjeu important, mais pas toujours bien compris par le public. La chargée de mission rappelle que « le rapport de l'humain à la rivière est très compliqué. Pendant longtemps, les rivières ont été considérées comme des poubelles à ciel ouvert. »

Début des travaux en 2028

Ce chantier écologique d'envergure représente un coût total de 1,6 million d'euros. Le plan de financement est majoritairement porté par l'Agence de l'eau, qui couvre jusqu'à 50 % du projet, et par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui attribue une subvention de 519 000 euros à la Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique de la Gironde.

Si ce projet coûte si cher, c'est qu'il « nécessitera de réorienter le cours d'eau », précise la chargée de mission, afin de permettre l'installation des rampes en enrochement. Le début des travaux est prévu aux alentours de 2028.

Cette aide financière accordée par la Région s'inscrit dans le cadre d'un vaste plan d'investissement pour la Gironde, voté par Alain Rousset et les élus régionaux. À l'occasion de la commission permanente du lundi 6 juillet, plus de 105 millions d'euros de subventions ont été alloués pour soutenir l'écologie, l'aménagement du territoire, mais aussi la santé, l'éducation et l'économie locale.